

COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Etaient excusés : EHRY Jean-Marc, BON Émilie.

Procurations :

Mme Murielle FILLON, a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30 août 2022

Ouverture de séance : 20h00

Clôture de séance : 22h00

Approbation du procès-verbal du 09 août 2022

Le procès-verbal de la séance du 09 août 2022 est approuvé à la majorité (1 abstention).

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable applicable aux communes (la nomenclature M57) à partir du 1^{er} janvier 2024. Il propose d'anticiper cette réforme en appliquant cette nouvelle nomenclature dès le 1^{er} janvier 2023, au Budget Principal et au Budget des Arcades.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 108-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, imposent aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un assistant de prévention.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Rémi FILLON, responsable du service technique Armoy-Le Lyaud, assistant de prévention de la commune du Lyaud.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une convention de mise à disposition sera signée avec le SIVOM Armoy-Le Lyaud.

SYANE : convention de financement pour les travaux « Route des Cathelins »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'enfouissement des réseaux secs dans le secteur de la Route des Cathelins.

Le SYANE, dans le cadre de son programme 2022, envisage de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à cette opération, pour un montant estimé à 433.718,38 €, avec une participation financière de la commune s'élevant à 130.010,88 € et une contribution de la commune sur le budget de fonctionnement d'un montant de 13.011,55 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ONF : programme de coupes 2023

Monsieur le Maire présente le programme de coupes 2023, à réaliser par l'ONF.

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette de coupes de l'année 2023, à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modifications à apporter dans le règlement intérieur du Conseil Municipal concernant le fonctionnement des commissions municipales et la réforme de publicité des actes applicable au 1^{er} juillet 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Rénovation du Monument aux morts

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover le monument aux morts : les épitaphes deviennent illisibles et les joints sont à refaire.

Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises. La société des Pompes Funèbres Générales a été retenue pour des travaux s'élevant à un montant de 5.184,00 € T.T.C.

Une demande de subvention a déjà été sollicitée auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG).

Une seconde subvention peut être accordée par le Département.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, valide à l'unanimité le projet de rénovation du monument aux morts et autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département pour contribuer au financement des travaux.

Budget Principal : Décision Modificative n° 04

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de créditer un chapitre pour mandater les frais de portage à l'EPF suite au rachat de la Maison FILLON comme suit :

Dépenses d'investissement :

Art 2313 - 14 000 €

Art 27638 + 14 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Indemnités des élus – revalorisation du point d'indice applicable au 1^{er} juillet 2022

Considérant la revalorisation du point d'indice de la fonction publique applicable au 1^{er} juillet 2022, il y a lieu de reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints comme suit :

- Maire : 51,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)
- Adjoints : 19,80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027)

Avis sur le projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses

Après avoir pris connaissance du projet de mise en œuvre du plan de gestion sédimentaire sur le bassin versant des Dranses, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Création de la Halle de marché : demande de subvention LEADER avec cofinanceur

Suite au résultat des offres de la consultation à procédure adaptée ouverte, Monsieur le Maire rappelle que le lot bois a été attribué à l'entreprise FAVRAT CONSTRUCTION BOIS pour un montant de 112 741,80 H.T. L'analyse de cette offre montre que le lot de bois labellisé « Bois des Alpes » s'élève à 52 069,30 € H.T.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

DE SOLLICITER les subventions suivantes :

- L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER Chablais 2014-2022 pour un montant de 26 034,65 €, soit 50% de la dépense du lot bois
- L'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 15 620,79 €, soit 30% de la dépense lot de bois

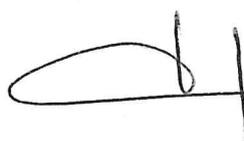
Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie tous les bénévoles, employés et associations ayant participé à l'organisation du passage du Tour de France.
- Les psychologues ont démarré leur activité.
- Réseau de chaleur : une étude est en cours. Une réunion d'information entre les membres du Conseil Municipal et le SYANE sera programmée pour échanger sur ce sujet.
- Rénovation « Maison Fillon » : une étude est en cours avec l'architecte. Les commerces seront installés au Rez-de-chaussée, et les professionnels de la santé au 1^{er} et 2^{ème} étage.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil des problèmes d'incivilités sur le champ Dunand et dans des toilettes publiques.
- Les travaux de rénovation de la Chapelle de Trossy sont terminés.
- Divers enrobés ont été réalisés dernièrement sur la commune.
- Entre le 05 septembre et le 31 octobre, un hélicoptère survolera la commune pour la vérification du réseau d'électricité haute-tension.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Le groupe scolaire recense 124 élèves de maternelles et 225 élèves de primaires.

- Monsieur le Maire informe avoir pris un arrêté interdisant les feux de plein air et des barbecues sur les secteurs particulièrement exposés aux risques d'incendie, à savoir : les Vouas, les Couattons, Prélaz et les Menées.
- Rue du Sanjhon : deux zones « 30 km/h » ainsi que des passages piétons ont été réalisés par le SIVOM.
- Chemins piétonniers : en remplacement des catadiopes cassés, des bandes rétroréfléchissantes ont été installées.
- Bulletin Municipal : M. Jean-Yves MEYNET informe que la parution des bulletins municipaux seront désormais décalés au mois de mars et septembre.
- Bus scolaire : Mme Florence HEBERT soulève le problème du service de ramassage scolaire. Monsieur le Maire se joint aux élus du conseil qui déplorent le manque d'informations et la mauvaise gestion du prestataire. Il explique également qu'il n'a pas été informé de ces perturbations hormis par les parents d'élèves.
- Sentiers pédestres : le chemin allant de Prélaz à Trossy est actuellement inaccessible en raison des travaux d'assainissement effectués par Thonon Agglomération.
- PLUi : M. Benjamin TOURNIER-DANIEL fait part du compte-rendu des ateliers concernant le PLUi mobilité organisé par Thonon Agglomération.
- Plan climat Thonon Agglomération : M. Benjamin TOURNIER-DANIEL et Mme Marie-Jo DEVILLE informent avoir rencontré la responsable du service environnement de Thonon Agglomération. La communauté d'agglomération a mis en œuvre un « plan climat » et propose de conseiller les communes pour inclure des dispositifs écologiques pour chaque projet d'urbanisme (ex : rénovation maison « Fillon » et granges attenantes). Des ateliers seront également organisés par Thonon Agglomération sur le sujet environnemental et écologique (animations compostage, sensibilisation à l'école,...).
- M. André JACQUEMOT informe que le traditionnel cross du Lyaud aura lieu les 5 et 6 novembre.

Le Lyaud, le 08/09/2022

Le Maire,
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,
Murielle FILLON.

